

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *196*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX TRILOGIE SANTE *****

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à la disposition de TRILOGIE SANTE, représentée par M. Grégoire COUTANT, dont le siège social est 31 Avenue Lucien René Duchesne 78170 LA CELLE SAINT CLOUD, le Centre de Congrès.

La présente mise à disposition est consentie le 28 Septembre 2021 à titre payant, sous réserve de la réglementation en vigueur.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent avenant a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cet avenant.

Carcassonne, le 06 AOUT 2021

Le Maire,
Gerard LABRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210806-decision21196-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2021

Affichage : 06/08/2021

